

DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL D.E.C

Société par actions simplifiée

au capital de 354 429 euros

Siège social : 7, rue Andrei Sakharov, 76130 MONT SAINT AIGNAN

378 735 823 RCS ROUEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DU 9 MARS 2026

Le 9 mars 2026

A 19 heures,

la société SF INVEST, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 15 685 Euros, dont le siège social est 7 rue A. Sakharov, 76130 MONT ST AIGNAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 805030988 RCS Rouen, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Sylvain FREMAUX,

agissant en qualité de Présidente de la société DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL D.E.C sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2026.

EXPOSÉ

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 février 2026 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 8.073 Euros, par la création de 299 actions nouvelles de 27 Euros de nominal chacune, et a fixé les conditions et modalités de cette augmentation de capital comme suit :

Ces actions nouvelles devaient être émises au prix de 800 Euros par titre, comprenant 27 Euros de valeur nominale et 773 Euros de prime.

Le montant global de la prime d'émission s'élevant à 231.127 Euros serait inscrit au passif du bilan dans un compte "prime d'émission" sur lequel porteraient les droits des associés anciens et nouveaux.

Elles devaient être libérées en totalité lors de leur souscription.

Par la même décision, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, sur les rapports de la Présidente et du Commissaire aux Comptes de la Société, de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés et de réserver l'émission des actions nouvelles à

La société LAP INVEST

ayant son siège 7 rue A Sakharov, 76130 MONT ST AIGNAN

à concurrence de 175 actions nouvelles

La société ROQ INVEST

ayant son siège 7 rue A Sakharov, 76130 MONT ST AIGNAN
à concurrence de 124 actions nouvelles

Les actions souscrites pouvaient être libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Le délai de souscription a été ouvert du 27 février 2026 au 31 mars 2026 inclus.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

RÉALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

La Présidente constate que :

Les 299 actions nouvelles composant l'augmentation de capital ont été intégralement souscrites et libérées des versements exigibles.

Les souscriptions ont été libérées en totalité en espèces et la banque Crédit Agricole Normandie Seine du Havre (76600), dépositaire des fonds, a établi, en date du 9 mars 2026, un certificat de dépôt des fonds, sur présentation des bulletins de souscription.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence, la Présidente :

- constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital à la date du certificat du dépositaire, soit le 9 mars 2026

- décide de modifier les articles 6 et 8 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 février 2026 le capital social a été augmenté d'une somme de 8.073 €uros par apport en numéraire."

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

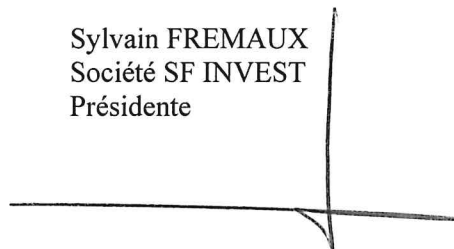
"Le capital social est fixé à trois cent soixante deux mille cinq cent deux €uros (362.502 €uros).

Il est divisé en 13.426 actions de 27 €uros chacune, de même catégorie."

La Présidente donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

Sylvain FREMAUX
Société SF INVEST
Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it from the right, forming a stylized 'L' or 'J' shape.